

Décrets administratifs

Gouvernement du Québec

Décret 1174-2021, 1^{er} septembre 2021

CONCERNANT le ministre responsable du Développement économique régional

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE, conformément à l'article 9 de la Loi sur l'exécutif (chapitre E-18), soient confiées au ministre responsable du Développement économique régional notamment les fonctions et les responsabilités suivantes :

1^o les fonctions et les responsabilités du ministre de l'Économie et de l'Innovation, en matière de développement économique régional, prévues à la Loi sur le ministère de l'Économie et de l'Innovation (chapitre M-14.1);

2^o la responsabilité de soutenir la relance économique en favorisant la réalisation des projets prioritaires dans chaque région.

Le greffier du Conseil exécutif,
YVES OUELLET

75566

Gouvernement du Québec

Décret 1175-2021, 1^{er} septembre 2021

CONCERNANT l'exercice de certaines fonctions du ministre de l'Économie et de l'Innovation et ministre responsable du Développement économique régional

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE, conformément à l'article 11 de la Loi sur l'exécutif (chapitre E-18), soient conférés temporairement les pouvoirs, devoirs et attributions du ministre de l'Économie et de l'Innovation et ministre responsable du Développement économique régional à monsieur Eric Girard, membre du Conseil exécutif, à l'égard des dossiers qui concernent directement :

— ImmerVision Inc. ou sa présidente-directrice générale;

— Société en commandite White Star Capital Canada;

— Toute autre entreprise contrôlée par l'une ou l'autre de celles-ci, le cas échéant.

Le greffier du Conseil exécutif,
YVES OUELLET

75567

Gouvernement du Québec

Décret 1176-2021, 1^{er} septembre 2021

CONCERNANT le Comité ministériel de l'économie et de l'environnement

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE les dispositions suivantes s'appliquent au Comité ministériel de l'économie et de l'environnement :

COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DU COMITÉ

1. Sont membres du Comité ministériel de l'économie et de l'environnement :

— la ministre des Relations internationales et de la Francophonie et ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration;

— le ministre de l'Économie et de l'Innovation et ministre responsable du Développement économique régional;

— le ministre des Finances;

— le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et ministre responsable de la Lutte contre le racisme;

— la ministre déléguée aux Transports;

— le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation;

— le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles;

— le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs;

— le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale;